



Joint Integrated Technical Assistance Programme
Programme Intégré Conjoint d'Assistance Technique



**RAPPORT DE L'ATELIER DE HAUT NIVEAU SUR LA CREATION DE CAPACITES
LIEES AU SCM ET L'INTEGRATION REGIONALE**
Genève, 25-28 mai 2004

PREAMBULE

1. Un atelier de haut niveau pour les pays bénéficiaires du JITAP et les groupements sous-régionaux en Afrique sur le renforcement des capacités du SCM et l'intégration régionale en Afrique s'est tenu à Genève du 25 au 28 mai 2004, dans le cadre du module 5 de JITAP. L'atelier visait à permettre un échange de points de vue et d'expériences sur les défis et les opportunités d'action entre le JITAP et les Communautés économiques régionales (CER) pour le développement des capacités du SCM (Système commercial multilatéral) et le renforcement de l'intégration régionale. L'atelier a réuni les représentants de 16 pays africains partenaires, et notamment les Points Focaux Nationaux du JITAP et les représentants basés à Genève et à Bruxelles, les représentants des CER en Afrique, dont les 16 pays partenaires sont membres, à savoir la CEDEAO, l'UEMOA, la CEMAC, la CEEAC, la COMESA, la SADC, la CAE et l'UMA, ainsi que les représentants des partenaires de coopération et de développement des pays du JITAP, comprenant les pays donateurs et les observateurs des autres organisations. La liste des participants est jointe en Annexe 1.

OUVERTURE DES DEBATS

2. M. Abdelkrim Ben Fadhl, Coordinateur du programme JITAP, a accueilli les participants à l'atelier. Il a déclaré que l'Atelier avait été organisé conjointement par les trois agences exécutrices du JITAP (CCI, CNUCED, OMC) dans le cadre du Module 5 du JITAP.

3. Mme Lakshmi Puri, Directrice de la Division du commerce international de biens et services et de produits de base de la CNUCED a ouvert l'atelier. Elle a déclaré que le JITAP visait à permettre une intégration plus forte et avantageuse des pays africains dans le SCM. A cet égard, la création de capacités institutionnelles nationales est essentielle. En outre, les pays bénéficiant du JITAP étant membres des différentes CER, il serait important de développer entre le JITAP et les CER un partenariat stratégique pour la création de capacités relatives au SCM. Elle a proposé un tel partenariat dans les quatre domaines suivants :

- i) Création et renforcement de l'organisation de négociation nationale pour contrôler le déroulement des négociations commerciales, par le biais des CII mis sur pied dans le cadre du JITAP, et des synergies avec les CER, car les pays africains sont engagés dans différents processus de négociation au niveau bilatéral, sous-régional, inter-régional et multilatéral ;
- ii) Amélioration de la disponibilité d'informations techniques fiables qui sont essentielles au développement du commerce et notamment les informations sur les Accords de l'OMC et sur les accords commerciaux régionaux, ainsi que sur leur impact potentiel sur les économies nationales, à travers les Centres de référence sur le SCM et les points nationaux d'information créés dans le cadre du JITAP ;

- iii) Développement de capacités de ressources humaines et des cadres de personnel de l'ensemble des acteurs sur les questions liées au SCM, et notamment le Programme de Travail de Doha, et développement d'accords commerciaux régionaux en utilisant les réseaux et les manuels de formation qui sont développés dans le cadre du JITAP ;
- iv) Renforcement de la capacité d'entreprendre afin de profiter des nouvelles opportunités commerciales dans le cadre du SCM et des espaces économiques régionaux, de sorte que les pays africains puissent bénéficier d'avantages pratiques et significatifs sur le plan commercial, sur la base des stratégies sectorielles d'exportation et des travaux de diversification des produits de base dans le cadre du JITAP.

4. Dans ses commentaires, le représentant du CCI, M. Hendrick Roelofsen, Directeur de la Division de la coordination de la coopération technique, a déclaré que le JITAP renforçait les capacités des pays africains à comprendre le SCM, à négocier des accords commerciaux, à mettre en œuvre les obligations et à tirer profit des droits et des opportunités naissantes. Inciter les CER à échanger leurs expériences est essentiel pour renforcer les initiatives de création de capacités dans le cadre du JITAP. Plus particulièrement, c'est en relevant les défis qui se posent à la communauté des affaires dans l'exploitation des marchés régionaux qu'il sera possible de créer la compétitivité nécessaire pour accéder au marché international.

5. Le représentant de l'OMC, M. Dickson Yeboah, Chef de l'Unité Afrique à l'Institut de formation et de coopération technique, a déclaré que l'intégration régionale concernait l'un des principes fondateurs de l'OMC, à savoir le principe de la Nation la Plus Favorisée (NPF) et la dérogation que constitue l'Article XXIV du GATT 1994 par rapport à cette clause. Cet article établit des dispositions explicites pour la création d'unions douanières et de zones de libre échange, soumises à certaines conditions. Une étude réalisée par l'OMC a conclu que l'intégration régionale et l'intégration multilatérale étaient des initiatives complémentaires, plutôt que des alternatives visant à accroître le libre échange.

6. L'atelier a adopté l'ordre du jour proposé et ce dernier est joint en Annexe 2. Les responsables suivants ont été nommés membres du bureau de l'atelier. Les présidents sont :

- Jour 1 : M. Peter Elimu Elyetu, Administrateur Commercial Principal, Ouganda
- Jour 2 : Mme Chawe Mpande-Chuulu, Coordinatrice Recherche et Entreprises du Projet d'intégration régionale, COMESA
- Jour 3 : M. Ambroise M. Balima, Directeur Général du Commerce, Burkina Faso
- Jour 4 : S.E. Mohamed Salek Ould Mohamed Lemine, Ambassadeur, Mauritanie

7. Les rapporteurs suivants ont été nommés par l'atelier :

- Point 1 : M. Manyara, Kenya
- Point 2 : Mme Sangaré, Mali
- Point 3 : Mme Lilian Saili, Zambie
- Point 4 : M. Mohamed Ould Hitt, Mauritanie

Point 1 de l'ordre du jour : REVUE DES NEGOCIATIONS DE DOHA ET DE LEUR PERTINENCE POUR LA CREATION DE CAPACITES REGIONALES LIEES AU SCM

8. Trois présentations ont été faites sous ce point de l'ordre du jour. Mme Carmen Pont-Vieira de l'OMC a souligné les principales dispositions régissant la conclusion d'accords commerciaux régionaux (ACR) par les membres de l'OMC, tel que prévu par l'Article XXIV du GATT, l'Article V de l'AGCS, la Clause d'habilitation et le Mémoire d'accord sur l'interprétation de l'Article

XXIV du GATT 94. Elle a rappelé que le premier principe des ACR passés par l'OMC visait à faciliter les échanges commerciaux mutuels et ne devait pas être l'occasion de créer des barrières douanières vis-à-vis de membres non parties. Elle a déclaré qu'au mois de février 2004, 137 zones de libre échange, 10 unions douanières et 18 accords commerciaux à portée partielle avaient été notifiés à l'OMC.

9. Les changements qui sont intervenus dernièrement dans la mise en place de méga zones de libre échange, l'évolution des ACR régionaux vers des ACR inter-régionaux et le développement de réseaux et de familles d'ACR ont été mis en évidence. L'OMC attache une grande importance aux ACR, comme le rappelle la Déclaration ministérielle de Doha, dans ses paragraphes 4 et 29. Sur ce point, le groupe de pays ACP a soumis une proposition qui réclame davantage de souplesse chez les pays en développement dans leurs accords avec les pays développés, suivant les conditions de l'Article XXIV du GATT.

10. Mme Puri a fourni un aperçu des interfaces avec les autres négociations commerciales et l'intégration régionale, notamment dans le contexte africain et les zones de priorité pour la création de capacités régionales et la coopération avec le JITAP. Elle a souligné que la prolifération des ACR rendait nécessaire, d'une part, le renforcement du système commercial multilatéral et les règles affectant les ACR afin de minimiser les éventuels effets néfastes sur des pays tiers et sur les principes fondateurs de non-discrimination et de traitement national. Elle a mentionné la nouvelle "géographie commerciale" symptomatique d'un schéma élargi de formation des accords d'intégration commerciale et économique, sur un axe Nord-Nord, Sud-Sud et Nord-Sud, et a rappelé la nécessité de donner la priorité au développement commercial et aux négociations commerciales, nécessité soulignée par la coopération croissante Sud-Sud parallèlement à la prolifération des ACR et la libéralisation progressive dans le cadre de l'OMC. La nouvelle interface entre le multilatéralisme dans le processus d'élargissement et le renforcement du régionalisme devient donc un défi majeur et une chance à saisir par les pays, leurs groupements régionaux et l'OMC.

11. Il serait possible de renforcer la coopération entre les CER et le JITAP en développant les capacités des pays africains à utiliser le commerce, tant régional que multilatéral, comme un moteur de croissance et de développement durables. Dans le cadre du JITAP, la création de capacités pour une intégration améliorée et avantageuse des pays africains dans le SCM serait axée sur les principales zones identifiées et approuvées, en fonction des besoins identifiés par les pays africains relativement au SCM. Ces quatre zones peuvent constituer les principales zones où une coopération renforcée entre le JITAP et les CER pourrait être développée pour accroître l'impact de leurs activités respectives de création de capacités.

12. M. Naray du CCI a suggéré que le manque de partenariat approprié entre les gouvernements et la communauté des affaires dans les pays en développement puisse être le facteur qui explique le point mort des négociations de Doha à Cancun. Il a précisé que dans les pays développés, la communauté des affaires définit l'ordre du jour des négociations, alors que dans les pays en développement, c'est le gouvernement qui décide. Il a souligné que si des accords sont signés sans le mandat de la communauté des affaires, le processus de mise en oeuvre peut alors poser problème.

13. Il est essentiel d'améliorer les relations entre la communauté des affaires et le gouvernement, notamment en renforçant la capacité de la communauté des affaires à comprendre ce qui est en jeu dans les négociations bilatérales, régionales et multilatérales. Il a mis en garde contre le regroupement des PME autour des multinationales, car leurs besoins ne sont pas les mêmes, et a plaidé pour un traitement particulier des besoins des PME.

DEBAT

a. Négociations à l'OMC et ACR

14. L'atelier a examiné les relations entre les négociations de l'OMC et les ACR impliquant des pays africains, et notamment des pays du JITAP. L'Article XXIV du GATT et la Clause d'habilitation ont été largement débattus, afin d'aider les groupements régionaux et leurs membres à prendre une décision éclairée avant de soumettre leur notification à l'OMC. La plupart des participants ont eu le sentiment que pour les accords commerciaux Sud-Sud, la Clause d'habilitation pouvait être le meilleur moyen de notification à l'OMC. La proposition faite à l'OMC par le Groupe d'Etats ACP, réclamant davantage de souplesse dans l'Article XXIV du GATT pour veiller à ce que les accords UE-ACP puissent être notifiés dans le présent Article, a également été mentionnée.

15. La question des obstacles à l'entrée sur les marchés, qu'il s'agisse de règles d'origine, de MSF, d'OTC, de normes, etc., et en particulier ceux liés aux règles d'origine, a été soulevée. Les participants ont mentionné le manque d'utilisation des préférences déjà disponibles grâce aux facilités d'entrée sur les marchés qui sont déjà en place pour entrer sur les marchés de leurs partenaires commerciaux. Ils ont réclamé des négociations pour être saisi de cette question.

16. L'importance de vraies consultations nationales pour traiter la question des négociations a été soulignée. La nécessité d'impliquer tous les acteurs, et notamment la communauté des affaires qui contribue à la mise en œuvre des accords, a été rappelée. Il a été convenu que les gouvernements veilleront à ce que la communauté des affaires soit parfaitement informée des négociations et de leur impact sur l'économie nationale, afin de renforcer sa participation et ainsi la mise en œuvre des accords. La participation des ONG a également été encouragée pour apporter un équilibre en matière d'effets sociaux et culturels. Ceci permettrait de garantir une position nationale cohérente. Il a par ailleurs été mentionné que les pays devront envisager d'avoir un groupe de négociation pour traiter l'ensemble des négociations, afin de garantir la cohérence des accords signés.

17. Les coûts d'ajustement liés à la mise en œuvre des accords ont été soulignés et débattus. Il a été indiqué que les frais dépassaient ceux nécessaires pour garantir l'intégration des principes légaux dans les accords commerciaux, mais également pour la mise en place et le soutien des institutions et des négociateurs qui contribueront aux processus de mise en œuvre des accords. L'idée d'une "Aide pour le Commerce" a été émise pour fournir aux pays en développement des ressources en vue de la mise en œuvre des accords multilatéraux.

18. Certains participants ont soulevé des questions liées aux négociations dans le cadre du mode 4 dans le domaine du commerce des services. Les participants ont réclamé un accès aux marchés qui serait avantageux pour le type de main d'œuvre des pays en développement, contrecarrant ainsi la question de l'exode des cerveaux. Les pays développés ouvrant dans une moindre mesure les marchés à main d'œuvre qualifiée faciliteraient le commerce en mode 4 et augmenteraient les investissements, compte tenu que les ressortissants investissent davantage chez eux.

b. Les défis qui se posent aux pays africains en matière de commerce international

19. Le principal problème soulevé est la capacité d'approvisionnement, en particulier sur les marchés internationaux. L'atelier a été informé sur le fait que certains pays ne disposent pas des compétences nécessaires pour exporter des produits finis en raison de leur expérience historique dans la fourniture de matières premières. Le problème est également accru par le fait que la plupart des pays africains, et notamment des pays voisins, exportent les mêmes produits de base. A cet

égard, les participants ont rappelé l'importance de la diversification en réclamant des moyens pour faciliter cette diversification.

20. Le manque d'infrastructures dans les pays africains pour faciliter le commerce a également été souligné. Les problèmes de transport aérien et le manque d'infrastructures ferroviaires et routières entre les pays voisins sont un obstacle au commerce. Des accords régionaux seraient donc utiles pour garantir le développement de réseaux routiers, principalement entre pays voisins, afin d'améliorer les transports.

21. Il est nécessaire de tout mettre en oeuvre pour familiariser aux négociations les responsables gouvernementaux et la communauté des affaires. Les gouvernements ont également besoin d'apprendre à écouter la communauté des affaires pour mieux comprendre ses besoins lors des négociations et de l'impliquer dans la formulation de la position nationale du pays, tant pour les négociations régionales qu'internationales. Il a été mentionné que le gouvernement devrait réfléchir à des incitations pour pousser la communauté des affaires à participer aux négociations.

c. Besoins de création de capacités

22. Il est nécessaire de renforcer la capacité des responsables gouvernementaux et de tous les acteurs au niveau national à participer efficacement aux négociations, cours de formations et initiatives de création de capacités, afin d'aider les gouvernements à mieux écouter la communauté des affaires et à l'impliquer dans les processus consultatifs. Pour faciliter les négociations, il serait également judicieux de réaliser des études nationales sur les produits pour renforcer les processus de diversification et identifier les opportunités disponibles au niveau international, permettant ainsi d'identifier l'intérêt national des pays.

Point 2 de l'ordre du jour : EXPERIENCES DANS LA PREPARATION DE POSITIONS DE NEGOCIATION REGIONALES ET MULTILATERALES

23. Sur ce point, les représentants du Burkina Faso, du Kenya, de la Tunisie et de la Zambie ont présenté leur processus national respectif sur la coordination de la préparation des négociations du SCM, et les interfaces avec d'autres négociations régionales. De la même manière, les représentants de la CEDEAO, de la COMESA et de la CEEAC ont présenté leur rôle respectif dans les négociations régionales et du SCM et leur manière de coordonner les positions de leurs Etats membres.

BURKINA FASO

24. Le Burkina Faso a créé un groupe de travail pour suivre la mise en oeuvre des accords de l'OMC et veiller à la bonne préparation du Burkina aux négociations internationales en 1993. Ce groupe de travail a évolué avec le temps, avec l'aide du JITAP, pour se transformer en comité inter-institutionnel, créé par un décret de 2000. Le comité inter-institutionnel est composé de représentants de l'ensemble des ministères concernés par les négociations multilatérales. Il comprend également des représentants des institutions de soutien au commerce, des institutions de la communauté des affaires et de la société civile.

25. Le comité inter-institutionnel est divisé en trois comités chargés chacun d'une question spécifique de l'OMC : l'accès aux marchés, les ADPIC et l'AGCS. Le comité a aidé le Burkina Faso à se préparer à la conférence ministérielle de Doha et à la conférence ministérielle de Cancun de l'OMC. Les activités de création de capacités lancées par le JITAP ont aidé à renforcer ce processus et à mieux familiariser les différents acteurs sur les questions en débat. Parallèlement au comité

inter-institutionnel, le Burkina a mis en place en mai 2003 un comité ministériel, qui définit la stratégie de négociation nationale utilisée comme cadre de travail par le comité inter-institutionnel.

KENYA

26. Depuis 1998, le Kenya bénéficie du JITAP et des capacités ont été créées dans les domaines des négociations commerciales, de la mise en oeuvre des accords de l'OMC et des formulations de politiques commerciales liées. Les préparations de haute qualité et la participation active du Kenya dans la Conférence ministérielle de Cancun sont la preuve de l'efficacité des capacités créées. Par ailleurs, le Kenya a également préparé et soumis un programme d'engagements spécifiques couvrant les sous-secteurs des services du tourisme, des transports et des communications, et des télécommunications de base. Un soutien à la création de capacités serait particulièrement utile dans les domaines suivants : (a) formulation réussie de la stratégie nationale d'exportation, (b) homologation de laboratoires nationaux, (c) réajustement des lois nationales restantes à l'accord de l'OMC, et (d) capacités analytiques et accès à des outils indispensables, comme WITS et ComTrade.

27. Au niveau institutionnel, l'accent a été mis sur la création et l'institutionnalisation des CII. Le Kenya dispose d'un Comité national sur l'OMC (NCWTO), dont les membres sont issus des ministères gouvernementaux, des administrations, de la communauté des affaires, du milieu universitaire et de la société civile. Ce comité est mandaté pour fournir au gouvernement des recommandations sur toutes les questions liées au SCM. Le NCWTO est composé de treize sous-comités spécialisés, chacun traitant d'une des principales questions en débat à l'OMC. Chaque sous-comité est présidé par le correspondant gouvernemental concerné pour l'accord en question. En outre, des Centres de référence ont été mis en place et présentés publiquement pour être utilisés par les représentants gouvernementaux, la communauté des affaires et le milieu universitaire, avec pour objectif de familiariser tous les acteurs et de leur fournir des informations sur le SCM et l'impact sur l'économie locale. Le point national d'information sur les OTC/SPS fournit la majorité des informations nécessaires pour les exigences de notification. Il sera rapidement en situation de fournir des conseils techniques réguliers aux exportateurs et autres utilisateurs.

TUNISIE

28. La création de capacités mises en place par JITAP a aidé la Tunisie à définir un modèle différent pour préparer et participer aux négociations commerciales multilatérales. Le principal problème qui se pose à la Tunisie est qu'elle ouvre simultanément des consultations et des négociations commerciales séparées avec les différents pays et groupements régionaux (c.-à-d. l'UA, la Ligue arabe, l'UMA, l'UE et l'OMC). Pour permettre au gouvernement de prendre en compte son intérêt national et d'harmoniser ses positions de négociation autour des nombreuses négociations en cours, la Tunisie a créé un Conseil ministériel en 1995 qui est sollicité pour toutes les questions liées à l'OMC. Avec l'intensification des négociations et le nombre croissant de questions, et afin de garantir un meilleur suivi et de renforcer l'harmonisation des différents processus de négociation, la Tunisie a créé une nouvelle structure avec pour objectif de mieux préparer les négociations et de veiller à un suivi plus étroit et plus régulier.

29. Cette structure est composée de 13 comités sectoriels chargés de réaliser les travaux d'analyse et de préparer les propositions de positions de négociation. Ces comités sectoriels soumettent un rapport à la Commission nationale traitant des questions de l'OMC. Les résultats des travaux de la commission nationale sont soumis au Conseil ministériel, lequel à son tour garantit un suivi de haut niveau des négociations.

ZAMBIE

30. La Zambie est confrontée à de nombreux défis liés au SCM et utilise le JITAP pour renforcer sa capacité à participer efficacement au SCM et à en tirer profit. L'un des défis concerne le manque de connaissances sur l'impact que les négociations du SCM peuvent avoir sur l'économie zambienne et sur tous les secteurs de la société zambienne. Cette insuffisance n'affecte pas seulement la communauté des affaires, mais elle touche également les concepteurs de politique. Il est donc nécessaire de sensibiliser de manière systématique les représentants de la communauté des affaires et du secteur public.

31. Le CII mis en place dans le cadre du JITAP aide la Zambie à familiariser le pays aux questions du SCM et à la nécessité de se préparer aux négociations. Des réunions consultatives et des sessions d'information pour les acteurs tant publics que privés ont été organisées au cours des préparations à la Conférence ministérielle de Cancun. Le Secrétariat aux échanges commerciaux du Ministère du Commerce, en tant qu'organisme coordinateur des activités de l'OMC, a également été le premier à organiser des débats mensuels. L'atelier qui s'est tenu juste avant Cancun fut une expérience utile pour les acteurs, en permettant aux participants de formuler des positions de négociations potentielles sur les différents sujets en débat.

CEDEAO

32. Le Secrétariat de la CEDEAO a organisé plusieurs réunions pour instaurer un dialogue entre les Etats membres, avec pour objectif de faire le rapport des Conférences ministérielles de l'OMC, telles que la Conférence de Seattle, et de préparer les futures négociations. Ces réunions ont permis d'établir une liste de questions à débattre afin de développer une position commune de la CEDEAO. Préalablement à Cancun, une coordination par le Secrétariat de la CEDEAO, en collaboration avec la Commission de l'UEMOA, a permis à la région d'adopter des positions communes sur un certain nombre de questions. Ce travail de coordination a contribué activement à l'Initiative sur le coton. La CEDEAO, en collaboration avec l'UEMOA, conseille et coordonne les initiatives et les activités de ses pays membres liées au SCM et concernant les Accords de partenariat économique UE-ACP. Pour renforcer la coordination régionale, le Secrétariat de la CEDEAO a besoin de ressources supplémentaires pour organiser plus de réunions sur des sujets de première importance pour la région, mieux familiariser et impliquer la société civile et la communauté des affaires et mieux préparer les pays membres aux négociations.

CEEAC

33. La CEEAC et la CEMAC ont été mandatées pour coopérer et veiller à ce que les négociations commerciales multilatérales et la conclusion des Accords de partenariat économique UE-ACP servent d'instruments pour une meilleure intégration ou pour garantir une insertion mieux réussie et plus avantageuse de "l'Afrique centrale" dans l'économie internationale. Pour assurer la cohérence et la continuité dans la préparation et la conduite de toutes les négociations commerciales, le système suivant a été mis en place en Afrique centrale, dans lequel la CEEAC et la CEMAC jouent un rôle de coordination :

- Structure politique : la réunion des Ministres de l'Afrique centrale
- Structures techniques : Comité régional de coordination des négociations
- Au niveau national : Comité technique national ou Groupe d'experts nationaux.
- Groupe de négociateurs : chargés de conduire les négociations régionales relatives aux Accords de partenariat économique.

DEBAT

34. Les participants ont soulevé plusieurs questions concernant les différents modèles développés pour aborder les questions des négociations et l'harmonisation entre les différentes négociations en cours. Le résultat du débat a fait apparaître deux recommandations pour le JITAP. La première recommandation est que le JITAP devrait continuer à renforcer la capacité des pays participants à comprendre et participer aux négociations commerciales multilatérales. La création de capacités devrait avoir lieu au niveau humain et institutionnel et au niveau national et régional. En outre, le JITAP devrait analyser les différents modèles utilisés et définir les meilleures pratiques pour la mise en place des mécanismes nécessaires pour préparer et participer aux négociations régionales, inter-régionales et multilatérales.

35. Les participants partageaient l'avis qu'une interaction et une coopération renforcées entre les organisations sous-régionales africaines étaient nécessaires pour relever les défis liés au SCM. L'une des faiblesses évidentes des organisations sous-régionales africaines est le manque de coordination entre elles. Il a été noté que des liens plus étroits entre les structures sous-régionales et les structures nationales de négociation, comme les CII, devaient être établis afin de promouvoir une plus grande cohérence dans les approches de libéralisation du commerce et la définition des règles. Au moment même où chaque organisation sous-régionale négocie un Accord de partenariat économique séparé avec l'UE, une approche africaine continentale doit être étudiée pour permettre une synergie des processus sous-régionaux. A cet égard, des mesures de coordination sont entreprises par l'UA pour garantir la cohérence des processus d'intégration sous-régionaux avec les objectifs de l'UA et le NEPAD, ainsi que la cohérence des différentes négociations régionales africaines dans le cadre des négociations UE-ACP. Des modalités concrètes de renforcement des échanges d'informations sur les sujets liés au SCM sont nécessaires et devraient être étudiées. Des modalités similaires peuvent également être envisagées avec d'autres organisations régionales ou sous-régionales en Asie et en Amérique latine, avec pour objectif de tirer leçon de leurs expériences. Les organisations sous-régionales pourraient jouer un rôle accru et participer aux efforts du JITAP dans la création de capacités dans les pays de leurs sous-régions respectives.

Point 3 de l'ordre du jour : **DEFIS DES NEGOCIATIONS DU SCM ET DES APE POUR LES COMMUNAUTES ECONOMIQUES REGIONALES AFRICAINES**

36. Dans le cadre de ce point, des présentations ont été faites par la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) et le Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe (COMESA) pour donner un aperçu général des travaux entrepris au niveau régional dans les négociations, et notamment à l'OMC et dans les APE. Le Mécanisme régional de négociations pour les Caraïbes (CRNM) a présenté une étude de cas sur leur expérience dans la préparation des négociations.

UEMOA

37. Créée en 1994, l'UEMOA est devenue une union douanière en 2000, comprenant le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Togo et le Sénégal. Le représentant de l'UEMOA a mentionné un certain nombre de défis auxquels les pays membres sont confrontés, comme les frais de règlement ; les contraintes dans le domaine de la capacité d'approvisionnement, financière, humaine et institutionnelle ; la conformité aux normes internationales ; la cohérence dans les forums de négociations et une base légale pour les négociations. Pour relever ces défis, l'UEMOA a identifié plusieurs recommandations, telles que

des flux d'investissement accrus, un soutien aux partenaires coopérateurs, des mesures de réforme de la fiscalité, le renforcement des capacités en matière de normes internationales, la souplesse relativement à l'Article XXIV du GATT et une cohérence dans la position de négociation avec l'OMC et les autres forums régionaux et bilatéraux.

CEMAC

38. Créée en 1999, la CEMAC est une communauté composée de six pays, à savoir le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, le Gabon, le Tchad et la Guinée Equatoriale. Tous les membres de la CEMAC sont également membres de l'OMC. Dans sa présentation, le représentant de la CEMAC a souligné trois points majeurs. Premièrement, concernant les initiatives régionales dans le domaine des négociations commerciales et relativement à la mise en oeuvre de l'Accord de Cotonou, la CEMAC et la CEEAC ont convenu de préparer conjointement les prochains Accords de partenariat économique régionaux (APER) avec l'UE et de mettre en oeuvre le Programme indicatif national pour le 9^{ème} FED. Sao Tomé et Principe participeront aux négociations de la CEMAC avec l'UE et ont créé le Comité Régional de Coordination pour définir les principales orientations des négociations.

39. Deuxièmement, concernant les besoins en capacités nationales et régionales et afin d'améliorer la participation des Etats membres de la CEMAC au commerce international et renforcer les capacités institutionnelles et humaines liées aux règles du SCM, le Secrétariat de la CEMAC a lancé le projet RE-CEMAC avec le soutien de la Fondation "African Capacity Building Foundation" (ACBF). Troisièmement, concernant les relations entre les capacités institutionnelles, nationales et régionales dans le système commercial multilatéral, les pays de la CEMAC ont pour la plupart mis en place des comités nationaux de pilotage au sein des ministères du commerce, avec pour mission de traiter les accords de l'OMC. Pour les négociations avec l'UE, la CEMAC a créé des comités nationaux de négociation, avec des échanges d'informations permanents entre le Secrétariat et tous les mécanismes de négociation.

SADC

40. Créée en 1992 pour succéder à la SADCC, la SADC est composée de 14 Etats membres : l'Angola, le Botswana, la RDC, le Lesotho, le Malawi, l'Ile Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, l'Afrique du Sud, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. La SADC n'est pas encore une zone de libre échange, mais le processus a été lancé en 2000 et la finalisation est attendue pour 2012. La SADC est sur le point de notifier la zone de libre échange à l'OMC, suivant l'Article XXIV du GATT. Le représentant de la République Unie de Tanzanie, au nom du Secrétariat de la SADC, a rappelé que les négociations et les questions de prises de décisions liées au commerce et à l'industrie, comprenant le SCM et les APE, au sein de la SADC, étaient couvertes par le Forum de négociation commerciale qui constitue un organe technique, le Comité des ministres du Commerce, le Conseil des ministres et le Sommet. En outre, il existe un Groupe de travail conjoint entre la SADC et la COMESA. La mise en oeuvre des négociations et des programmes de développement de la SADC au niveau national, régional, inter-régional et multilatéral et les obligations liées constituent un défi majeur pour la SADC et ses Etats membres. Relativement aux négociations des APE avec l'UE, les Etats membres qui négocient dans le cadre de la SADC sont l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie, le Swaziland, la Tanzanie et l'Afrique du sud (en tant qu'observateur). A cet égard, la SADC a développé des directives de négociation pour discuter avec l'UE.

COMESA

41. La COMESA a été mise en place en 1994 pour succéder à la Zone d'échanges préférentiels (ZEP). Il est devenu une zone de libre échange en 2000, toutefois, tous les Etats membres n'ont pas ratifié l'accord. En 2004, des négociations pour établir un tarif extérieur commun ont été lancées. La COMESA a été notifiée à l'OMC suivant la clause d'habilitation, en tant que zone de libre échange. Le représentant de la COMESA a mentionné un certain nombre d'obstacles pour la capacité de négociation des pays de la COMESA, comme la représentation insuffisante à Genève et à Bruxelles, le manque de coordination et de dialogue entre la capitale et les représentants basés à Genève, des positions de négociation réactives plutôt que proactives et une assistance technique inadéquate. Pour relever ces défis, la COMESA a défini une stratégie pour préparer les négociations régionales, inter-régionales et multilatérales, prévoyant l'amélioration du dialogue Genève-capitale, une analyse technique venant étayer les positions de négociation et des réunions sous-régionales au niveau ministériel pour prouver l'engagement politique.

42. Concernant les négociations des APE, les Etats membres de la COMESA ont ouvert des négociations avec l'UE en tant qu'Etats d'Afrique de l'Est et Australe (ESA), constitués par 16 pays. Les négociations des APE avec les ESA ont été lancées en février 2004 avec l'adoption de la Feuille de route commune UE-ESA. Des directives de négociation ont été énoncées et adoptées. Un mandat de négociation a été adopté par le Sommet de la COMESA. Pour les négociations des APE, les ESA ont créé le Forum national des politiques de développement commercial (NTDPF), un organisme national consultatif chargé de déterminer les intérêts nationaux. Dans certains pays, les CII et le NTDPF sont les mêmes organismes. Le NTDPF renseigne le Forum régional de négociation, lequel constitue l'organe régional de décision. Il regroupe les représentants des Etats membres du NTDPF, les Secrétariats régionaux et les porte-parole en chef des ambassades.

Mécanisme régional de négociations pour les Caraïbes (CRNM)

43. Le CRNM a développé une structure de décision et de rapport basée sur l'USTR (Représentant au commerce des Etats-Unis). La coordination et la négociation ont lieu à des niveaux politique, diplomatique et technique. Les tâches et les responsabilités sont réparties suivant ces trois niveaux. Le représentant du CRNM a souligné les points sur lesquels des leçons ont été tirées lors de la mise en place des structures de décision et de rapport : division du travail et rivalités bureaucratiques, dispositif ministériel spécialisé facilitant la coordination et la prise de décisions en matière de commerce, mis en rapport des pouvoirs exécutif et non exécutif. Jusqu'à présent, les bénéfices de la structure de décision et de rapport se sont fait sentir notamment dans les domaines des préparations de négociation, du partage des expertises, de la réduction des coûts fixes internationaux des négociations, de l'accroissement de la force de négociation, de la formation et la diffusion des informations. Les contraintes subies correspondent aux coûts de la coordination régionale accrue (coûts de participation aux réunions), à la taille et la diversité des groupes d'intérêt, ainsi qu'aux intérêts divergents impliquant l'insolubilité de certaines questions.

DEBAT

44. Les principales questions soulevées dans ce point sont les suivantes :

- Garantir la cohérence dans les différents forums de négociation. Un défi majeur reste à relever pour veiller à ce que les positions adoptées au niveau du SCM viennent compléter celles prises au niveau régional et bilatéral.
- Une coordination institutionnelle pour harmoniser la position du pays et la position régionale.

- S'assurer que les positions adoptées au niveau multilatéral ne contredisent pas les initiatives régionales et bilatérales.
- Les activités du JITAP doivent impliquer davantage les CER dans les activités de création de capacités, notamment au niveau sous-régional.

Point 4 de l'ordre du jour : CARACTERISTIQUES DU JITAP ET L'IMPLICATION DES ORGANISATIONS REGIONALES DANS LA CREATION DE CAPACITES LIEES AU SCM

45. Le Coordinateur du Programme JITAP a fait référence au Document de programme du JITAP II comme base pour les activités à mener dans le cadre des cinq modules du JITAP, en soulignant que la création de capacités liées au SCM tant au niveau institutionnel que des ressources humaines, était le pilier d'une mise en œuvre réussie et durable du programme.

Ci-après une brève présentation des cinq modules :

Module 1

46. Le représentant de la CNUCED, M. B. Onguglo, a souligné que la création de capacités institutionnelles liées au SCM contribuait à maximiser les avantages en matière de développement, qui sont issus de l'intégration du commerce dans la politique de développement national. A cet égard, les CII jouent un rôle clé dans le partenariat stratégique pour l'ensemble des acteurs du SCM. Il a rappelé que les composants du kit outils du module 1 avaient déjà été fournis aux pays partenaires lors des deux ateliers sous-régionaux à Lusaka en avril 2004 pour les pays anglophones et à Dakar en mai 2004 pour les pays francophones. Trois domaines potentiels de collaboration avec les communautés d'intégration régionale ont été proposés : élargissement du mandat des CII pour couvrir les négociations d'intégration régionale, coordination des travaux de recherche et d'analyse réalisés au niveau national et régional et développement et mise en œuvre de programmes et d'outils de formation communs.

Module 2

47. Le représentant de l'OMC, M. D.M. Ali, a indiqué que les obligations émanant des accords de l'OMC visaient à garantir la transparence entre les partenaires commerciaux et à obtenir ainsi un niveau supérieur de clarté, de prévisibilité et d'échange d'informations. La mise en place et le renforcement des Centres de références (CR) et des Points nationaux d'information sont la base de l'assistance de l'OMC dans le cadre du JITAP. La boîte à outils du Module 2 sera livrée aux pays anglophones en juin à Gaborone (Botswana) et aux pays francophones en août à Dakar (Sénégal).

Module 4

48. La représentante du CCI, Mme L. Naas Hachem, a présenté les quatre principaux composants du kit outils et a indiqué que l'objectif général du module était d'identifier les secteurs prioritaires, dans lesquels il serait possible de tirer des avantages du SCM et d'exploiter des opportunités en accédant à des marchés nouveaux et émergents. D'un point de vue régional, un facteur à forte valeur ajoutée doit être pris en compte : les marchés régionaux, en plus de leur potentiel, sont également un marché "test" pour les stratégies sectorielles ; ils permettent d'offrir un approvisionnement plus important, par rapport à la capacité nationale individuelle, et bénéficient d'économies d'échelle pour valoriser les agents économiques dans le secteur sélectionné. La méthodologie de formulation de stratégies sectorielles implique toutes les parties concernées y

compris les preneurs de décisions en matière de politiques, les institutions d'appui et les exportateurs. Ce processus passe par l'analyse des opportunités et des contraintes d'un secteur donné aux échelons régional et au-delà.

Module 3 et module 5

49. Le Coordinateur du Programme JITAP, M A. Ben Fadhl, a présenté les deux modules. Il a indiqué que le facteur sous-jacent commun de ces deux modules était la consolidation des capacités liées au SCM et créées dans le cadre du JITAP, rendue possible par une mise en réseau et une diffusion étendue du savoir-faire. Concernant le module 3, il a été rappelé que ce module avait pour objectif général d'avoir des réseaux durables de professionnels et de formateurs du SCM en place au niveau du pays. Il a mentionné que des travaux étaient en cours pour développer des modules de formation sur les questions clés. Les activités de formation, basées sur ces modules, seront lancées entre septembre et octobre 2004 avec un atelier sur les compétences de négociation du SCM.

50. Pour le Module 5, il a été noté que les agences tenaient des consultations pour affiner les modes de fourniture de l'assistance technique dans le cadre de ce module, dont l'objectif est de deux types : premièrement, améliorer l'accès à la technologie de communication et d'information novatrice par des infrastructures du CCI appropriées et une formation pour leur utilisation ; deuxièmement, garantir l'autosuffisance des capacités humaines du SCM, par la mise en réseau et l'interaction de tous les acteurs du SCM. C'est dans cette perspective que les composants statiques et dynamiques du site Web du JITAP sont en cours d'adaptation et que les besoins spécifiques aux pays sont en train d'être traités.

Programme TrainForTrade de la CNUCED

51. Mme H. Davies, responsable de la formation au programme TrainForTrade, a souligné les résultats d'un atelier sur la formation et la création de capacités dans les organisations régionales, qui s'est tenu à Las Palmas en mars 2004. L'importance croissante de la formation dans les négociations de politique commerciale a été reconnue sur toutes les questions liées au commerce et à l'investissement, et l'implication du CCI et du E-commerce dans le développement. Les organisations régionales jouent un rôle majeur dans les efforts de création de capacités auto-suffisantes et ce rôle est à rapprocher de la mise en réseau des organisations régionales elles-mêmes et de la coopération Sud-Sud. Un CD-Rom contenant toutes les informations sur l'atelier à Las Palmas et les conclusions adoptées par les institutions régionales ont été distribués aux participants.

ONUUDI

52. Le représentant de l'ONUUDI, M. M. Lamine Dhaoui, a présenté les programmes de l'agence dans le domaine du renforcement des capacités de production et de l'amélioration de l'accès aux marchés. Deux programmes à portée régionale, mis en oeuvre en collaboration avec l'UEMOA, ont été mis en valeur. Parmi les principaux acteurs dans l'amélioration de l'accès aux marchés et plus généralement sur les questions liées au SCM, il est nécessaire d'intégrer l'OMC, la CNUCED, le CCI, les agences spécialisées bilatérales et les organismes internationaux.

DEBAT

53. Les questions suivantes ont été soulevées lors des débats :

- Le mandat des CII sera étendu aux négociations régionales, et par conséquent, le fonctionnement des CII doit permettre de servir à la fois les négociations du SCM et

d'intégration régionale et l'interface entre ces processus. Il serait utile d'étudier les "meilleures pratiques" de fonctionnement des CII, car ils adoptent des modèles différents. Le document de programme du JITAP II prévoit l'intégration de la dimension régionale dans le JITAP et les résultats de l'atelier jetteront les bases de l'élargissement au niveau régional dans les domaines sélectionnés.

- Les activités prioritaires identifiées dans le cadre du JITAP I ont besoin d'être reprises dans le JITAP II.
- La date de sortie des "anciens" pays du JITAP doit être revue en tenant compte des retards.
- Les relations entre la stratégie d'apprentissage à distance et la création de capacités sur la formation relative aux activités TrainForTrade et similaires organisées dans le cadre du JITAP doivent être renforcées, pour permettre aux pays de bénéficier du TrainforTrade.
- Les services techniques de l'ONUDI doivent être mis à disposition des gouvernements nationaux et de la communauté des affaires.

Point 5 de l'ordre du jour : PREPARATION DU RAPPORT

54. Les rapporteurs se sont réunis pour préparer le projet de rapport de l'atelier.

Point 6 de l'ordre du jour : CONTACTS INDIVIDUELS PAR UNE PARTICIPATION AU SEIN DU CCI, DE LA CNUCED ET DE L'OMC

55. Les Points focaux dans les pays JITAP et dans les trois agences d'exécution se sont réunis, en marge de l'atelier, pour discuter les activités prioritaires proposées par les pays. Ils ont passé en revue l'état d'avancement des activités lors de deux sessions :

- i. Une pour les pays anglophones, à laquelle ont assisté le Kenya, l'Ouganda et la Zambie ; et
- ii. Une seconde session pour les pays francophones à laquelle ont participé le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie, le Sénégal et la Tunisie. Des représentants des organisations d'intégration régionale ont assisté comme observateurs, y notamment l'UEMOA, la CEMAC, la CEDEAO et la CCEAC.

Comme la finalisation des documents de projets des pays est présentement la priorité la plus urgente, il était convenu que les dernières versions des documents pays soient transmis électroniquement aux Points Focaux Nationaux, afin qu'ils puissent introduire les touches finales afin d'apprêter les documents pour signature officielle. Le CCI communiquera les documents de projet aux autorités pour le compte des trois agences.

La mise en oeuvre des activités prioritaires locales devrait continuer et s'accélérer autant que possible. Les ressources complémentaires de JITAP seront décentralisées dès que les modalités en seraient adoptées par les agences.

Point 7 de l'ordre du jour : ADOPTION DU RAPPORT

56. Le rapport a été présenté par M. Manyara pour les rapporteurs de l'atelier. Les amendements proposés ont été débattus et adoptés.

57. Les participants ont accueilli favorablement l'initiative du programme JITAP visant à mettre en place des partenariats avec les CER en vue d'activités de création de capacités liées au SCM.

LIST OF PARTICIPANTS

JITAPII - MODULE V: Networking and Programme Synergy

HIGH LEVEL WORKSHOP

on

**MTS CAPACITY BUILDING
AND REGIONAL INTEGRATION IN AFRICA**

Geneva, 25-28 May 2004

Venue: Palais des Nations, Geneva
UNCTAD - E Building (Room XXII)

LISTE DES PARTICIPANTS

JITAP II – MODULE V: Mise en réseau et synergies du programme

ATELIER DE HAUT NIVEAU

sur la

**CREATION ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES
SCM ET L'INTEGRATION REGIONALE EN AFRIQUE**

Genève, 25-28 mai 2004

Lieu: Palais des Nations, Genève
CNUCED – Bâtiment E (Salle XXII)

Organised Jointly by:
International Trade Centre (ITC)
United Nations Conference for Trade and Development (UNCTAD)
World Trade Organization (WTO)

Organisé conjointement par:
Centre du Commercial International (CCI)
Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED)
Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

JITAP COUNTRIES / PAYS JITAP**BENIN**

M. Théophile O. Odounlami
Directeur Adjoint de Cabinet
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de
la Promotion de l'Emploi
01 B.P. 2037
Cotonou, Bénin

Tel.: +229 02 25 75
Fax: +229 30 70 42
E-mail: mcatdce@intnet.bj

BURKINA FASO

M. Ambroise Marie Balima
Directeur Général du commerce
Ministère du Commerce, de la Promotion
de l'Entreprise et de l'Artisanat
01 BP365
Ouagadougou, Burkina Faso

Tel.: +226 50 32 60 04
Fax: +226 50 32 60 04
Cell: +226 70 26 75 09
E-mail: mcia@cenatrin.bf

CAMEROUN

M. Hamidou Hassane
Chef de la Cellule de la Coopération
Commerciale
Point Focal du Programme JITAP
Ministère du Développement
Industriel et Commercial
Yaoundé, Cameroun

Tel.: +237 222 45 69
Fax: +237 222 27 04/00 70
Cell: +237 767 07 32
E-mail: hamid_hassane@yahoo.fr

CÔTE D'IVOIRE

M. Thomas Atokre
Sous-Directeur
Direction des Organisations Economiques
et de l'expansion commerciale
Ministère du Commerce
Immeuble CCIA
BPV142
Abidjan, Côte d'Ivoire

Tel.: +225 20 21 64 75
Fax: +225 20 21 29 89
Cell: +225 07 72 99 98
E-mail: commex@globeaccess.net

M. Nicolas Kouadio Kouaho
Attachè
Mission Permanente de la Côte d'Ivoire
auprès
de Nations Unies à Genève
Route de ferney 149h
Case postale 315
1218 Grand-Saconnex

Tel : 022 717 02 50
Fax : 022 717 02 60 – 68
E-mail : mission.cote-divoire@ties.itu.int

GHANA

Mr. Kofi Amenyah
Principal Commercial Officer
Head, Legal and Trade Policy
Ministry of Trade, Industry and PSI
P.O. Box M 47
Accra, Ghana

Tel.: +233 21 686529
Fax: + 233 21 66 24 28
Cell: +233 21 82 44 960
E-mail: info@moti-ghana.com

KENYA

Mr. Elijah Manyara
Senior Assistant Director of Trade
A.G. Deputy Director
Department of External Trade
Ministry of Trade and Industry
P.O. Box 43137
Nairobi, Kenya

Tel.: +254 20 251 830
Fax: +254 20 315 011
Cell : 0733 53 6736
E-mail: kextrade@africaonline.co.ke

KENYA (cont'd)

Mr. Rabson K. Wanjala
First Secretary (Commercial Affairs)
Permanent Mission of Kenya to the
United Nations at Geneva
Avenue de la Paix 1-3
1202 Geneva

Tel : 022 906 40 50
Fax : 022 731 29 05
E-mail : mission.kenya@ties.itu.int

MALAWI

Mr. Gershom Stott Z. Jere
Director of Planning
Ministry of Commerce and Industry
P.O. Box 303 66
Lilongwe, Malawi

Tel.: +265 1 770 244
Fax: +265 1 770 680
Cell: +265 92 11 064
E-mail: minci@malawi.net

MALI

Mme Niamoto Sangare Ba
Directrice Nationale du Commerce
et de la Concurrence
Ministère de l'Industrie et du Commerce
BP 201 BKO
Koulouba Bamako, Mali

Tel.: +223 221 08 20
Fax: +223 221 08 20
Cell: +223 675 40 01
E-mail: nandyb2002@yahoo.fr

M. Alhacoum H. Maïga
Deuxième conseiller
Mission Permanente du Mali auprès
de l'Office des Nations Unies à Genève
Chemin de Taverney 15
1218 Grand-Saconnex

Tel : 022 710 09 60
Fax : 022 710 09 69

MAURITANIE

M. Mohamed Ould Hitt
Directeur de la Promotion du
Commerce Extérieur
Ministère du Commerce, de
l'Artisanat et du Tourisme
BP 182
Nouakchott, Mauritanie

Tel.: +222 525 35 72
Fax: +222 525 63 43 /526 10 57
Cell : +222 644 60 88
E-mail: hittmed@yahoo.fr

MOZAMBIQUE

Mr. Calado Silva
Economic Counsellor
Embassy of Mozambique
Bd. Saint Micael
1040 Bruxelles, Belgium

Tel : +32 2 736 25 64
Fax :+32 2 735 62 07
Cell : +32 473 4000 38
E-mail : caladosilva@yahoo.com.br

SENEGAL

M. Magatte Ndoye
Coordinateur Cellule Environnement
des Exportations
Direction du Commerce Extérieur
Ministère du Commerce
Building Administratif 5ème étage
Dakar, Sénégal

Tel.: +221 849 75 63
Fax: +221 822 09 32
Cell : +221 643 07 20
E-mail: magatendoye@sentoo.sn

TANZANIA

Ms. Pilli Prisca Mutani
Principal Trade Officer
Ministry of Industry and Trade
P.O. Box 9503
Dar es Salaam, Tanzania

Tel.: +255 22 21 800 75 int. 265
Fax: +255 22 218 31 38
Cell: +255 741 655 881
E-mail: mutaniprisca@hotmail.com

Mme Nyasugara Kadege
Ministre plénipotentiaire
Mission permanente de la Tanzanie auprès
des Nations Unies à Genève
Avenue Blanc 47
1202 Genève

Tel : 022 731 89 20
Fax : 022 732 82 55
E-mail : mission.tanzania@ties.itu.int

TUNISIE

M. Wajdi Khemakhem
Directeur
Ministère du Commerce
37, Av. Khereddine Pacha
1002 Tunis, Tunisie

Tel.: +216 71 893 784
Fax: +216 71 795 745
E-mail: wajdi.khemakhem@email.ati.tn
mtc15@ati.tn

M. Mounir Ben Rejiba
Conseiller,
Mission Permanente de la Tunisie auprès
des Nations Unies à Genève
Rue de Moillebeau 58
Case postale 272
1211 Genève 19

Tel : 022 749 15 50
Fax : 022 734 06 63
E-mail : mission.tunisia@ties.itu.int

UGANDA

Mr. Peter Elyetu Elimu
Principal Commercial Officer
JITAP Focal Point
Ministry of Tourism, Trade and Industry
Farmer's House, Parliament Avenue
P.O.Box 7103
Kampala, Uganda

Tel.: +256 41 340 589
Cell : +256 71 455 682
Fax: +256 41 341 247
E-mail: elimu@mintrade.org

ZAMBIA

Ms. Lillian Sali
Senior Economist – Multilateral Trade
Ministry of Commerce, Trade and Industry
Kwacha House annex,
Cairo Road,
P.O. Box 31968
Lusaka, Zambia

Tel.: +260 1 228301/9
Fax: +260 1 226727/221 488
Cell: +260 96 957 335
E-mail: lillian_bwalya@hotmail.com

AFRICAN REGIONAL INTEGRATION ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS D'INTEGRATION REGIONALE AFRICAINE

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET
MONETAIRE D'AFRIQUE CENTRALE -
CEMAC**

M. Samuel Lontsi
Chef de Service de la Promotion des Etats
Communauté Economique et
Monétaire d'Afrique Centrale – CEMAC
BP 969
Bangui, République de Centrafrique

Tel.: +236 61 18 85
Fax: +236 61 21 35
Cell: +236 04 40 15
E-mail: slontsi@hotmail.com

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES
ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE -
CEEAC**

Dr. Wellars Munyaneza
Expert Consultant
Communauté Economique des
Etats de l'Afrique Centrale
BP 2112
Libreville, Gabon

Tel.: +241 44 47 31
Fax: +241 44 47 32
Cell : +241 28 10 42
E-mail: wellars@yahoo.fr

**COMMON MARKET FOR EASTERN
AND SOUTHERN AFRICA - COMESA**

Mrs. Chawe Mpande-Chuulu
Research and Business Coordinator
Regional Integration Project
Common Market for Eastern and
Southern Africa
COMESA Centre
Ben Bella Road
P.O. Box 30051
Lusaka, Zambia

Tel.: +260 1 229 725 32

Fax: +260 1 224 42 94

Cell: +260 97 82 46 31

E-mail: cmpande@comesa.int

**ECONOMIC COMMUNITY OF WEST
AFRICAN STATES - ECOWAS**

Mr. Koman Adou
In Charge of Principal Programme
ECOWAS Executive Secretariat
60, Yakubu Gowon Crescent,
Asokoro District
Abuja, Nigeria

Tel.: +234 9 314 76 38

Fax: +234 9 314 76 46 / 31 43 005

Cell : +234 803 347 06 80

E-mail: akoman@ecowasmail.net
aksylvere@yahoo.fr

Dr. Douglas Zormelo
Project Co-ordinator
ECOWAS Secretariat
60, Yakubu Gowon Crescent,
Asokoro District
Abuja, Nigeria

Tel: +234 9 314 76 47-9

Fax: +234 9 314 30 05

Cell: 0805 6180810

E-mail: douglaszormelo@yahoo.com

**SOUTHERN AFRICAN DEVELOPMENT
COMMUNITY - SADC**

Mr. Marco James Kassaja
Minister Plenipotentiary
Permanent Mission of Tanzania to
the United Nations at Geneva
Avenue Blanc 47
1202 Geneva

Tel: 022 731 89 20

Fax: 022 732 82 55
E-mail: tanzania@ties.itu.int

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST-AFRICAINE - UEMOA**

M. Amadou Dieng
Chargé des Questions de Concurrence
Département des Politiques Fiscales,
Douanières et Commerciales
Commission UEMOA
381 rue Agostino Neto
01 BP 543
Ouagadougou 01, Burkina Faso

Tel.: +226 31 88 73-76
Fax: +226 31 88 72
Cell : +226 82 86 59
E-mail: amadou.dieng@uemoa.int

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST-AFRICAINE – UEMOA
(cont.)**

M. Jean Luc Senou
Représentant Résident de la
Commission de l'UEMOA auprès des
Autorités de l'Union Européenne à Bruxelles
Boulevard St. Michel 28 B 23
1040 Bruxelles, Belgique

Tel : +32 2 763 07 87
Fax : +32 2 772 07 03
Cell : +32 472 633 779
E-mail : jean-luc.senou@skynet.be

DONOR COUNTRIES

CANADA

M. Larry Hegan
Conseiller Politique à la Direction
générale des politiques de l'Agence
canadienne de développement
international (ACDI)
200, promenade du Portage,
Gatineau (Québec), Canada K1A 0G4

Tel.: 001 819 953 0891
Fax: 001 819 953 58 45
E-mail: larry_hegan@acdi-cida.gc.ca

JAPAN

Mr. Shinobu Yamaguchi
 Adviser
 Permanent Mission of Japan to the
 United Nations at Geneva
 Chemin des Fins 3
 Case postale 337
 1211 Genève 19

Tel: 022 717 31 11
 Fax: 022 788 38 11
 E-mail: mission@ge-japan.ch

UNITED KINGDOM

Ms. Sue Bassett
 Trade Policy Analyst
 Department for International Development -
 DFID
 1 Palace Street
 London OWIE 5HE

Ms. Rebecca Fabrizi
 First Secretary,
 Permanent Mission of the United Kingdom
 to the Office of the United Nations at Geneva
 Rue de Vermont 37-39
 1211 Genève 20

Tel : 022 918 23 00
 Fax. 022 918 23 33

AFRICAN RESEARCH INSTITUTIONS AND DEVELOPMENT ORGANIZATIONS**SOUTHERN AFRICA TRADE
 RESEARCH NETWORK - SATRN**

Mr. Kedikilwe P. Maroba
 Programme Coordinator
 Botswana Institute for Development
 Policy Analysis
 BIDPA HOUSE
 Millennium Park
 Kgale View
 Private Bag BR-29
 Gaborone, Botswana

Tel.: +267 39755 24
 Fax: +267 3971 748
 Cell: +267 7265 90 06
 E-mail: marobak@bidpa.bw

**UNITED NATIONS ECONOMIC
COMMISSION FOR AFRICA - UNECA**

Ms. Virginia Rodríguez Nuño de la Rosa
Research Assistant
Economic Commission for Africa
Office in Geneva
Interregional Advisory Services
Bocage, Annex I, Office 65
Palais des Nations
1211 Geneva 10

Tel: 022 917 58 86
Fax: 022 917 07 72
Cell: 079 513 399 94
E-mail: rodriguezv@unog.ch

**UNITED NATIONS INDUSTRIAL
DEVELOPMENT ORGANIZATION -
UNIDO**

Mr. Bernardo Calzadilla-Sarmiento
Senior Adviser
Industrial Promotion and
Technology Branch
UNIDO, Vienna International Centre
P.O. Box 300
A-1400 Vienna, Austria

Tel: +43 (1) 260 260
Fax: +43 (1) 269 26 69
E-mail: b.calzadilla-sarmiento@unido.org

Dr. Mohamed Lamine Dhaoui
Senior Industrial Development Officer
Programme Development and
Technical Cooperation Division,
Technology and Investment Branch
UNIDO, Vienna International Centre
P.O. Box 300
A-1400 Vienna, Austria

Tel: +43 (1) 260 26 - 5183
Fax: +43 (1) 269 26 69
E-mail: m.dhaoui@unido.org

RESOURCE PERSON

**CARIBBEAN REGIONAL NEGOTIATING
MACHINERY (RMN) CARICOM**

Dr. Anthony Gonzales
WTO Director
Caribbean Regional Negotiating
Machinery (RNM)
33 Newbury Hill
Glencoe
Port of Spain, Trinidad and Tobago

Tel.: +868 632 13 62
 Fax: +868 632 13 62
 E-mail: anthony.gonzales@crnm.org
agonzalv@wow.net

AGENCIES

INTERNATIONAL TRADE CENTRE - ITC

- Mr. Joseph Smadja, Deputy Executive Director
- Mr. Hendrik Roelofsen, Director DTCC
- Ms. Lilia Naas, Senior Trade Promotion Officer
- Mr. Abdeslam Azuz, Senior Trade Promotion Officer
- Mr. Peter Naray, Senior Adviser on MTS
- Mr. Silencer Mapuranga, Senior Adviser World [Trade](#) Net
- Mr. Ramin Granfar, Trade Promotion Officer
- Ms. Roswitha Franz, Adviser (JITAP Focal Point)

UNITED NATIONS CONFERENCE ON TRADE AND DEVELOPMENT - UNCTAD

- Mrs. Lakshmi Puri, Director, Division of International Trade in Goods, Services and Commodities
- Mr. Bonapas Onguglo, Chief, Office of the Director, Division of International Trade in Goods, Services and Commodities
- Mr. Aimé Murigande, Economic Affairs Officer
- Ms. Emily Mburu, DCIBSPB

WORLD TRADE ORGANIZATION - WTO

- Mr. Paul Rolian, Director ITTC
- Mr. Dickson Yeboah, Chief, Africa Unit, ITTC
- Mr. Djama M. Ali, JITAP Focal Point Support

COORDINATION

- Mr. Abdelkrim Ben Fadhl, Programme Coordinator JITAP
- Ms. Emanuela Balestrieri, JITAP Programme Adviser
- Mr. Georges Arihi, Jitap Programme Assistant
- Mrs. Magdalena Albanell, Assistant.

Annexe II.

JITAP II – MODULE V : Mise en réseau et synergies du Programme
ATELIER DE HAUT-NIVEAU SUR LA CREATION DE CAPACITES DU SCM ET
L'INTEGRATION REGIONALE
Genève, 25 – 28 mai 2004

PROGRAMME

Mardi 25 mai 2004**Ouverture et enregistrement**

- 08:30 – 09:30 • Formalités de sécurité «Villa Les Feuillantines »
- 09:30 – 10:00 Enregistrement
- 10:00 – 11:00 • Mots de bienvenue par M. A. Abdelkrim Ben Fadhl, Coordinateur du Programme JITAP
- Ouverture par Madame L. Puri, Directeur, Division du Commerce International des Biens et Services et des Produits de base, CNUCED
- Remarques introductives par :
- CCI: M. Hendrik Roelofsen, Directeur, Division de coordination de la coopération technique
 - OMC: M. Dickson Yeboah, Chef, Unité Afrique et JITAP, Institut de formation et de coopération technique
- Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
- Désignation du Bureau : Président, modérateurs et rapporteurs

Point 1 : Revue des négociations de Doha et leurs implications pour la création de capacités régionales sur le SCM, y inclus les interfaces avec les autres négociations commerciales et intégration commerciale.

-Contexte et attentes

- 11:00 – 13:00 • Présentations par l'OMC: Mme M. del Carmen Pont-Vieira, Chef, Comité des accords commerciaux régionaux, Division de l'examen des politiques commerciales
- CNUCED: Mme L. Puri, Directeur, Division du Commerce International des Biens et Services et des Produits de base : "Multilatéralisme et régionalisme – la nouvelle interface et domaines de renforcement de capacités"
- ITC : M. Peter Naray, Conseiller SCM, on "Partenariat public-privé à la suite de l'agenda de développement de Doha"
- Questions et réponses. Discussions de groupe.
- Photo de groupe
- 13:00 – 15:00 • Pause déjeuner

Point 2 : Expériences dans la préparation des positions de négociation régionale et multilatérale :

- Ces expériences sont-elles de nature conflictuelle ou se soutiennent-elles mutuellement ?**
-Des études de cas avec des liens et interactions parmi les différents processus de négociation.

- 15:00 – 16:00 • Questions - réponses (suite)
- 16:00 – 17:00 • Présentations par quatre pays du programme JITAP sur les processus nationaux de

coordination et de la préparation des négociations multilatérales et autres et les liens au niveau régional (études de cas) :

- Burkina Faso: “Le Programme JITAP au Burkina Faso” par M. Ambroise M. Balima, Directeur Général du commerce, Ministère du Commerce, de la Promotion et de l’Artisanat
- Kenya: “L’impact de la préparation pour la conférence Ministérielle de Cancun” par M. Elijah B. Manyara, Directeur Adjoint a.i. Ministère du Commerce et de l’Industrie
- Tunisie: “Expérience dans la préparation des positions de négociations régionales et multilatérales” par M. Wajdi Khemakem, Directeur, Ministère du Tourisme, du Commerce et de l’Artisanat
- Zambie: “La Zambie et le renforcement des capacités SCM ” par Mme Lilian Sali, Economiste, Ministère du Commerce et l’Industrie

17:00 – 18:00 • Questions et réponses.

18:30 – 20:00 • Cocktail

•

Mercredi 26 mai 2004

10:00 – 10:30 • Questions – réponses (suite)

- 10:30 – 12:00 • Présentation d’expériences de coordination et de ramifications régionales au niveau national particulièrement avec le secteur privé dans la préparation des négociations du SCM et les interfaces avec d’autres négociations commerciales par:
- Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) “Coordination et ramifications régionales dans la préparation de Cancun” par M. Koman Adou, Chargé de Programme Principal, Commerce
 - Marché commun de l’Afrique de l’Est et Australe (COMESA): Mme Chawe Mpande-Chuulu, Coordinateur de Recherches
 - Communauté Economique des Etats d’Afrique Centrale (CEEAC): “Préparation des positions de négociation régionale et multilatérale” par M. Wellars Munyaneza, Expert consultant

12:00 – 13:00 • Questions et réponses. Discussions de groupe.

13:00 – 15:00 • Pause déjeuner.

Point 3: Défis des négociations sur le SCM et accords de partenariat économique (APE) pour les communautés économiques régionales africaines :

-Existe-t-il des initiatives régionales actuellement en opération ?

-Quelles sont les capacités à mettre en place aux niveaux et régional ?

-Est-ce que les capacités institutionnelles nationales et régionales en SCM se soutiennent mutuellement ?

- 15:00 – 16:00 ○ Présentations par:
- Communauté Sud-africaine de Développement (SADC) « Défis des négociations sur le SCM et accords de partenariat économique (APE) pour les communautés économiques régionales africaines » par M. M.J. Kassaja
 - Union économique et monétaire Ouest-africaine (UEMOA) « Défis des

négociations sur le SCM et les APE pour les Communautés Economiques Régionales Africaines : le cas de l'UEMOA » par M. Amadou Dieng, Chargé de la Concurrence; et M. Jean-Luc Senou, Représentant Résident, Bruxelles.

- Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) : « Défis des Négociations sur le SCM et APE pour les Communautés économiques africaines » par M. Samuel Lontsi, Chef de Service de la Promotion des Echanges

- 16:20 – 16:45 • Questions et réponses. Discussions de groupe.
- 16:45 – 17:15 • Présentation des meilleures pratiques par CARICOM, par M. Anthony Gonzales, Directeur OMC, Mécanisme régional de négociations de Caraïbes
- 17:15 – 18:00 • Questions et réponses. Discussions de groupe.

Jeudi 27 mai 2004

Point 4. Caractéristiques de JITAP et implications des organisations régionales dans la création de capacités du SCM

Adéquation des modules de JITAP et activités de création de capacités aux organisations d'intégration régionale

-Besoin de développement du programme

- 10:00 – 11:15**
 - **Institutions du SCM, politiques, mise en œuvre et négociations**
 - Présentation du Module 1 par M. Bonapas Onguglo, Chef, Bureau du Directeur, Division du Commerce International des Biens et Services et des Produits de base, CNUCED
 - **Infrastructures du SCM : Centres de Référence et Points Nationaux d'Information (PNI)**
 - Présentation du Module 2 par M. Djamaa M. Ali, Institut de formation et de la coopération technique, OMC

- **Stratégies sectorielles pour les biens et services**
 - **Présentation du Module 4 par M. Lilia Naas Hachem, Administratrice principale en promotion commerciale, CCI**
- **Développement de la base de connaissances SCM, mise en réseau et synergies**
 - Présentation des Modules 3 & 5 par M. Abdelkrim Ben Fadhl, Coordinateur du Programme JITAP

- 11:15 – 11:45
- Questions et réponses. Discussions de groupe.
- 11:45 – 12:15
- Présentation on “Formation et mise en place de capacités avec les organisations d’intégration régionale ” par Mme Hannah Davies, , TRAINFORTRADE, CNUCED
- 12:15 – 12:45**
- Présentation par l’ONUDI « Programmes de Coopération Technique Régionale et mise en place de capacités en Afrique, par M. Mohamed Lamine Dhaoui, Administrateur Principale de Développement Industriel, ONUDI
- 12:45 – 13:00**
- Questions et réponses. Discussions de groupe.
- 14:00 – 15:00
- Consultations entre les pays et la direction de JITAP sur les activités prioritaires (Pays anglophones)
- 13:00 – 15:00
- Pause déjeuner
- 14:00
- Consultations entre la Direction de JITAP et les pays sur les activités prioritaires (Pays anglophones)

Point 5 : Préparation du rapport (en parallèle avec le point 6)
-Perspectives d’action

Group des Rapporteurs seulement.

- 15:00 –18:00
- Formulation du projet de recommandations et préparation du rapport
- 17:00 –18:00
- Consultations entre la Direction de JITAP et les pays sur les activités prioritaires (Pays francophones)

Point 6. Entretiens individuels des participants avec le CCI, la CNUCED et l’OMC (en parallèle avec le point 5)

Mise en réseau

Tous les participants.

Après-midi

Entretiens individuels pour les participants avec le CCI, la CNUCED et l’OMC (en parallèle avec le point 5)

Vendredi 28 mai 2004

Point 7. Adoption du rapport final

-Plan d’action

- 10:30 – 11:00
- Présentation du rapport

- 11:00 – 12:00
- Discussions de groupe, finalisation et adoption du rapport
- 12:00 – 12:15
- Clôture de l'atelier

NB : La réunion du groupe de pilotage du fonds d'affectation spéciale est programmée pour le 28 mai 2004 de 15 h à 18 h, salle XXII

Les Points Focaux de JITAP des seize pays africains sont invités à y participer
D'autres participants à l'atelier peuvent être présents comme observateurs.